

Acte de mariage de PITTE Charles et LECROQ Marie Anne Françoise
[420]x[421]

Ce jourd'huy quinze février mil sept cent soixante-treize, après la publication des bans du futur mariage entre Charles PITTE, charpentier, âgé de vingt-huit ans, fils puis aîné de Jean PITTE et de Marie Anne LE BERQUIER ses père et mère d'une part de cette paroisse, et Marie Anne Françoise LE CROQ, fileuse, âgée de trente-quatre ans, fille puis aînée de Jean LE CROQ et de Marie Anne FREMONT aussi ses père et mère d'autre part de la paroisse de Saint Jouin, faite en cette église et en celle de Saint Jouin par trois différents jours de dimanches et fêtes consécutifs au prône de la messe paroissiale, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ni opposition suivant le certificat du sieur curé en date du quatorze de ce mois, et les fiançailles faites ce jour précédent, je soussigné prêtre vicaire de cette paroisse ai reçu aujourd'hui en cette église leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les autres cérémonies prescrites par la sainte église, en présence et du consentement de Jean PITTE, père de l'époux, charpentier, de Jean JOLY, cleric témoin de cette paroisse, de Jean LE CROQ père de l'épouse, maçon de la paroisse de Saint Jouin et de Jean LE CROQ frère de l'épouse maçon de la paroisse de Saint Sauveur de Montivilliers, lesquels ont tous signé avec l'époux et l'épouse qui ont signé par leur marque ayant déclaré ne savoir écrire.